

—ENJEUX-SUISSE

Lundi 29 mars 2010

[Envoyer à un ami](#) | [Imprimer cet article](#)

—L'AVS parvient à couvrir ses charges

Malgré une hausse de 5,6%, les dépenses de l'AVS ont encore pu être couvertes par les rentrées en 2009. Ce qui n'est pas le cas pour l'AI et les APG. Un «réjouissant» bénéfice des placements permet cependant d'amortir la détérioration dans l'ensemble de l'activité d'assurance, relève l'OFAS.

En 2009, les dépenses de l'AVS ont augmenté de 5,6% et celles de l'assurance perte de gains (APG) de 6,8% alors que les charges de l'assurance invalidité (AI) poursuivaient leur baisse, de 2%. Dans le même temps, les cotisations paritaires des assurés et des employeurs ont augmenté de 3,2%. Les recettes de la TVA et des maisons de jeu ont quant à elles diminué de 9,5%.

Au total, les produits des trois assurances, à 46,058 milliards de francs, ne couvrent pas les dépenses. Le déficit ainsi créé est de 398 millions de francs, annonçait vendredi l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS).

Cette situation de déficit est plutôt normale, 2008 ayant été l'exception avec un résultat positif de quelque 540 millions, a précisé à l'ATS Anton Streit, vice-directeur de l'OFAS. – (ats)